SYLOA
syndicat Loire aval

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-200055127-20220624-2022_06_21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2022

COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

***

Délibération 2022_06_21

***

Objet : Validation du rapport d'activités 2021

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, à neuf heures et trente minutes, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du seize juin deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 11 (pour 21 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIE (3 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; M. Philippe JOUNY (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix).

Absents représentés : 7 (pour 11 voix)

M. Jean-Yves HENRY (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) à M. Jacques MONCORGER ; M. Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Daniel GUILLE (1 voix) donne pouvoir à M. Roger GUYON ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIE ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON.

Absents excusés :

M. Jean-Pierre BRU ; M. Christophe DOUGÉ ; M. Rémy ORHON ; M. Jean CHARRIER.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative - comptable).

Nombre de votants : 18 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 32 voix.

Secrétaire de séance : -

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement les principales actions du SYLOA pour l'année 2021, Monsieur le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité

- ***Adopte*** *le rapport d'activités 2021 du SYLOA.*

Fait à Vertou, le 24 juin 2022

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

Syndicat Loire Aval R.F.

SYLOA
syndicat Loire aval

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

Financé par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Région PAYS de la LOIRE

ÉDITOS

M. Jean-Sébastien GUITTON, Président du SYLOA

2021 a été une année charnière pour le Syndicat ponctuée par de nombreux projets et par la transformation du SYLOA en un Syndicat à la carte.

Sur les missions d'animation du SAGE, les élus et les agents se sont mobilisés pour mener de front des projets structurants : l'installation de la nouvelle gouvernance de la CLE, la poursuite de la révision du SAGE, la définition des moyens du syndicat pour la future mise en œuvre du SAGE révisé, le lancement de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat, déterminante pour la gestion quantitative du territoire.

En parallèle, le SYLOA a également préparé l'adhésion des syndicats de Loire et Goulaine, et de la Divatte avec notamment le regroupement des agents au sein de l'équipe du SYLOA. Ce rapport d'activités illustre les différentes missions et projets portés par le syndicat avant le regroupement.

De nombreux défis nous attendent en 2022, parmi lesquels : l'organisation des instances et des services liés à la nouvelle configuration du syndicat, la mise en œuvre du SAGE révisé, l'élaboration du Contrat Territorial Eau Goulaine-Divatte-Robinets ainsi que la réflexion sur la gouvernance du système d'endiguement de la Divatte.

Des projets qui seront menés, comme toujours, en concertation avec les différentes parties prenantes.

M. Claude CAUDAL, Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire. Cette nouvelle assemblée, resserrée autour de 69 membres (92 précédemment), a procédé, lors de son installation le 26 mai, à mon élection en tant que Président de la CLE, ainsi qu'à l'élection de deux Vice-présidents, Jean-Sébastien GUITTON et Éric PROVOST, et de son Bureau. Ce dernier a été élargi pour cette nouvelle mandature, avec un représentant pour chacun des neuf sous-bassins versants de référence du SAGE Estuaire de la Loire au sein du collège des collectivités, et un représentant des activités économiques de la mer parmi les usagers.

Pour la finalisation de la révision du SAGE, à la suite de la consultation administrative qui a fortement mobilisé les instances, la CLE a repris dès juillet la concertation sur le projet de SAGE révisé.

En parallèle, la CLE a engagé, en anticipation de la mise en œuvre du SAGE révisé, une étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sur le territoire du SAGE en vue d'obtenir les premiers résultats avant la fin de l'année 2023.

L'année 2022 verra la poursuite de la concertation sur le SAGE révisé et l'organisation de la consultation déma-térialisée du public, avec pour objectif un démarrage de la mise en œuvre du SAGE révisé en 2023.

SOMMAIRE

1. LE SYNDICAT LOIRE AVAL (SYLOA) 5

1.1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ 5

1.2. INSTANCES DU SYNDICAT 11

1.3. BUDGET 13

1.4. ÉTUDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE RÉVISÉ 13

1.5. ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES DU SYNDICAT 14

1.6. NOUVEAU SIÈGE SOCIAL POUR LE SYNDICAT 14

1.7. ÉQUIPE TECHNIQUE EN 2021 15

2. LE SAGE 17

2.1. INSTALLATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) 19

2.2. MISE EN ŒUVRE DU SAGE 2009 21

2.3. POURSUITE DE LA RÉVISION DU SAGE 32

2.4. ANTICIPATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE RÉVISÉ 35

2.5. OUTILS MUTUALISES 38

2.6. SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES 41

3. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ASTER 43

3.1. ANIMATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS 43

3.2. APPUI TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DES CONTRATS 44

SYNDICAT LOIRE AVAL

FAITS MARQUANTS 2021

- Élections des Vice-présidents (p 8)
- Étude financière pour la mise en œuvre du SAGE révisé (p 13)
- Validation de l'adhésion des syndicats « Loire et Goulaine » et « Divatte » par le Comité syndical le 23 septembre 2021 (p 14)
- Emménagement du syndicat à Vertou (p 14)

1. LE SYNDICAT LOIRE AVAL (SYLOA)

En 2021, le SYLOA, structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire, a poursuivi la révision de ce document de planification. En 2021, le syndicat a également préparé la prise de nouvelles compétences à la carte (GEMAPI et animation de contrat territorial) sur les bassins versants de Goulaine et Divatte.

Le dernier trimestre a vu la validation par le Comité syndical de l'adhésion des deux syndicats, Loire et Goulaine et Divatte, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance, d'une 3e Vice-présidence avec délégation sur les compétences à la carte, et la création d'un budget annexe dédié.

1.1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1.1.1. Missions

Le syndicat Loire Aval (SYLOA) est la structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire. Il met à disposition les moyens humains et financiers afin d'assurer sa mise en œuvre, sa révision et son suivi. Il accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches d'aménagement du territoire, porte les études relevant d'un enjeu global sur le bassin versant, sensibilise et communique sur les enjeux du SAGE Estuaire de la Loire, etc.

Dans ce cadre, le SYLOA assure le secrétariat de la Commission locale de l'eau (CLE). Il prépare notamment les dossiers relatifs à tout projet d'aménagement public ou privé relevant de la police de l'eau sur lesquels la CLE doit émettre un avis (impacts, mesures compensatoires).

1.1.2. Périmètre d'intervention

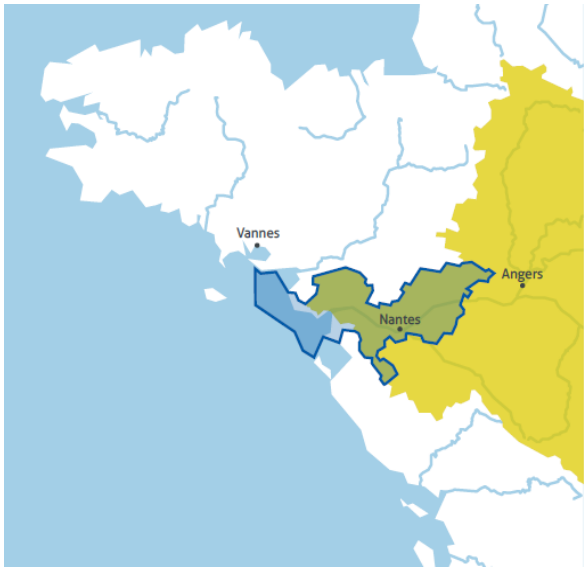

Le périmètre d'action du SYLOA s'étend sur 3 855 km². Il couvre le bassin versant de l'estuaire de la Loire, périmètre du SAGE du même nom. Il est constitué de 9 sous-bassins versants de référence (carte page 18) principalement situés dans le Département de Loire-Atlantique. Il s'étend également en Maine-et-Loire et intègre à la marge, en amont du bassin du Brivet, quelques communes du Morbihan.

1.1.3. Membres

Le SYLOA est composé de 16 membres qui représentent 15 intercommunalités et le Département de la Loire-Atlantique.

- Clisson, Sèvre et Maine Agglo,
- Communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique (CAP Atlantique),
- Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE),
- Communauté de communes Anjou Bleu Communauté,
- Communauté de communes d'Erdre et Gesvres,
- Communauté de communes du Pays d'Ancenis,
- Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois,
- Communauté de communes Estuaire et Sillon,
- Communauté de communes sud Retz Atlantique,
- Communauté de communes Sèvre et Loire,
- Communauté de communes du Sud Estuaire,
- Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.
- Département de Loire-Atlantique,
- Mauges Communauté,
- Nantes Métropole,
- Pornic Agglo Pays de Retz.

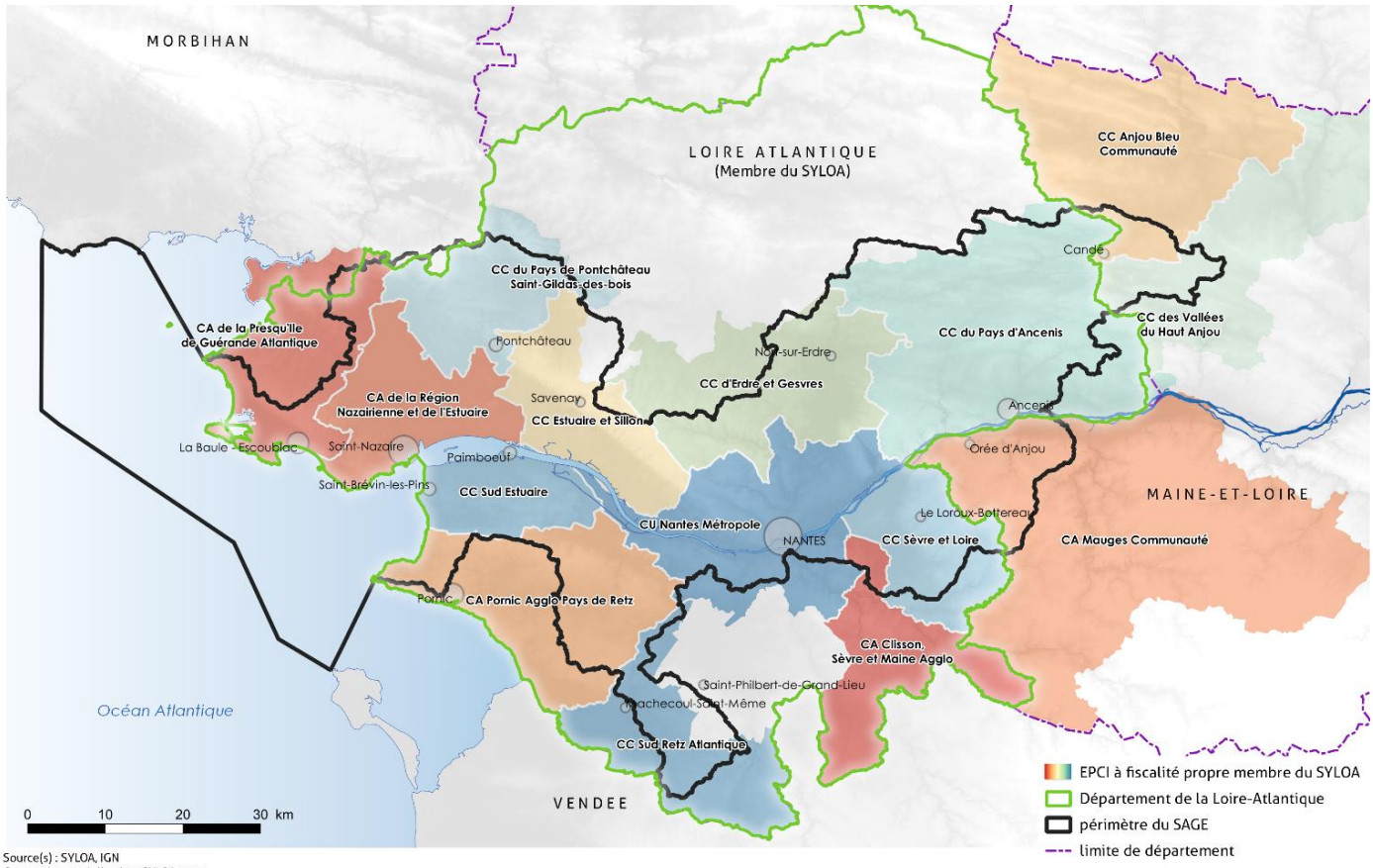

Source(s) : SYLOA, IGN
Conception et réalisation :SYLOA 2022

COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SYLOA

QUELQUES CHIFFRES

LE SYNDICAT

16 collectivités membres

22 délégués siégeant au comité syndical

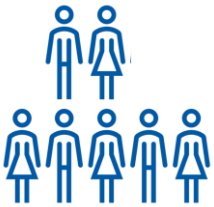

7 agents (en 2021)

SON PERIMETRE D'ACTION :

Un bassin versant de **3855 km²**

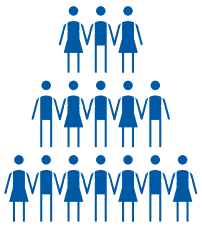

Une population de **1,242** million de d'habitants (INSEE 2016)

Un estuaire long* de **95 km** (3e de France après la Seine et la Gironde)

*Influence de la marée dynamique

1.1.4. Comité syndical et organisation

Comité syndical

Le Comité syndical est composé de 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants.

Président : Jean-Sébastien GUITTON
Nantes Métropole

1er Vice-président : Claude CAUDAL
Pornic Agglo Pays de Retz

2e Vice-présidente : Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
Conseil départemental de Loire-Atlantique

3e Vice-président : Thierry COIGNET
Communauté de communes de Sèvre et Loire

Le Comité syndical a été installé le 12 octobre 2020 et modifié en 2021 à la suite des élections départementales. Une troisième Vice-présidence a été créée en anticipation de l'adhésion des syndicats de Loire et Goulaine et de la Divatte.

Collectivités membres (au 14 décembre 2021)

Collectivités membres	Titulaires	Suppléants
Anjou Bleu Communauté (1 voix)	Jacques ROBERT	Marc LEBOULENGER
CAP Atlantique (presqu'île Guérande, 2 voix)	Joseph DAVID	Bertrand PLOUVIER
CARENE (agglomération de Saint-Nazaire, 3 voix)	Éric PROVOST	François CHÉNEAU
Communauté de Communes (CC) Erdre et Gesvres (2 voix)	Jean-Yves HENRY	Pierrick GUÉGAN
CC Estuaire et Sillon (2 voix)	Daniel GUILLÉ Roger GUYON	André LE BORGNE Xavier CAILLON
CC du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois (1 voix)	Olivier DEMARTY	Philippe JOUNY
CC Sèvre et Loire (2 voix)	Thierry Coignet Saïd EL MAMOUNI	Jean-Marc JOUNIER Christelle Braud
CC Sud Estuaire (1 voix)	Sylvie GAUTREAU	Jean-Michel EMPROU
CC Sud Retz Atlantique (1 voix)	Jean CHARRIER	Yves BATARD
CC des Vallées du Haut Anjou (1 voix)	Jean-Pierre BRU	Virginie GUICHARD
Clisson, Sèvre et Maine Agglo (1 voix)	Jean-Marc MÉNARD	Philippe ROUSSEAU
COMPA (pays d'Ancenis) (3 voix)	Rémy ORHON	Philip SQUÉLARD
Conseil départemental de Loire-Atlantique (6 voix)	Chloé GIRARDOT-MOITIE Jean-Luc SÉCHET	Ugo BESSIERE Claire TRAMIER
Mauges Communauté (2 voix)	Yannick BENOIST Christophe DOUGÉ	Laurent HAY Jacques PRIMITIF
Nantes métropole (8 voix)	Jean-Sébastien GUITTON Jean-Claude LEMASSON	Jacques GARREAU Thomas QUÉRO
Pornic Agglo Pays de Retz (2 voix)	Claude CAUDAL Luc NORMAND	Daniel BENARD Gaëtan LÉAUTÉ

Bureau syndical

Le Bureau est composé de 11 membres, avec un siège pour le Département et un siège par sous-bassin versant de référence :

Délégué	Sous-bassin versant	Collectivité représentée
Jean-Sébastien GUITTON	-	Nantes Métropole
Claude CAUDAL	Littoral Sud estuaire	Pornic Agglo Pays de Retz
Éric PROVOST	Estuaire de la Loire	CARENE
Thierry COIGNET	Goulaine, Divatte, Robinets	CC Sèvre et Loire
Joseph DAVID	Littoral guérandais et nazairien	CAP Atlantique
Olivier DEMARTY	Brière – Brivet	CC Pontchâteau – Saint Gildas
Chloé GIRARDOT-MOITIÉ	-	Département de Loire-Atlantique
Roger GUYON	Sillon et Marais Nord Loire	CC Estuaire et Sillon
Jean-Yves HENRY	Erdre	CC Erdre et Gesvres
Rémy ORHON	Hâvre – Grée	COMPA
Luc NORMAND	Acheneau - Tenu	Pornic Agglo Pays de Retz

1.2. INSTANCES DU SYNDICAT

1.2.1. Comités syndicaux

En 2021, le Comité syndical s'est réuni :

- Le 11 février pour le débat d'orientation budgétaire (DOB) et la création d'une Commission de coordination des contrats.
- Le 9 mars pour la validation du compte administratif 2020 et le vote du budget primitif 2021.
- Le 7 juillet pour la présentation de la prospective financière pour la mise en œuvre du SAGE révisé par le SYLOA.
- Le 23 septembre pour l'accord d'adhésion des syndicats mixtes de « Loire et Goulaine » et de la « Divatte » au SYLOA, emportant leur dissolution et la modification des statuts intégrant les nouvelles compétences à la carte : GEMAPI et animation de programmes concertés.
- Le 14 décembre pour :
    - La modification du règlement intérieur ;
    - Les élections des trois Vice-présidents ;
    - La création d'un budget annexe pour les compétences à la carte ;
    - La notification de l'étude Analyse Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC).

1.2.2. Bureaux syndicaux

Le Bureau syndical s'est réuni deux fois :

- Le 18 janvier pour le déménagement du SYLOA, la préparation du DOB 2021, l'étude financière du SAGE révisé et les différents recrutements.
- Le 18 novembre pour préparer le Comité syndical du 14 décembre.

Les réunions en visioconférence plébiscitées

Durant la crise sanitaire, le SYLOA a basculé la plupart de ses réunions en visio-conférence ce qui a permis d'assurer l'ensemble des Comités et Bureaux syndicaux de l'année 2021. Ce format permet une bonne mobilisation des élus.

1.2.3. Commissions

Commission de coordination des contrats

Le Comité syndical a validé le 11 février 2021 la création d'une Commission de « coordination des contrats » regroupant les membres du syndicat, complétés des syndicats de bassin versant, animateurs de contrats, sur le bassin versant de l'estuaire de la Loire, et des financeurs des contrats territoriaux Eau.

Au titre de la coordination des contrats, le SYLOA porte les missions suivantes :

- L'accompagnement à la prise en compte du SAGE lors de l'élaboration des programmes opérationnels (considérant les contrats comme des outils de mise en œuvre du SAGE) ;
- L'accompagnement technique des maîtres d'ouvrages : postes mutualisés ASTER et qualité des eaux ;
- La mutualisation des outils et des moyens à disposition des maîtres d'ouvrages et animateurs de contrats : têtes de bassin versant, ruissellement, SYSMA, observatoire ;
- La maîtrise d'ouvrage d'études spécifiques à la demande des partenaires (exemple : étude GEMAPI).

La première Commission de coordination des contrats s'est réunie le 7 juillet avec pour ordre du jour :

- Présentation des missions portées par le SYLOA ;
- Avancement des contrats (CT Eau) sur le territoire du SAGE ;
- Questions diverses :
  - Parole ouverte aux structures porteuses de contrats : remontée des besoins des territoires.
  - Détermination des règles d'organisation des séances de la Commission.

Les échanges ont été riches en termes de partage de méthodes et de retours d'expérience avec la quinzaine de participants présents. La faible participation des élus a amené le Président à proposer le maintien d'une réunion annuelle à destination des animateurs de contrats ainsi que la présentation d'une synthèse des échanges au Comité syndical du SYLOA.

Commission d'appel d'offres

La Commission d'appel d'offres a été mobilisée le 18 novembre, pour acter le recrutement du Bureau d'études ANTEA GROUP pour la réalisation de l'étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC) du SAGE Estuaire de la Loire.

1.3. BUDGET

1.3.1. Fonctionnement

Le compte administratif établit une section de fonctionnement pour l'année 2021 avec :

RÉPARTITION DES DEPENSES

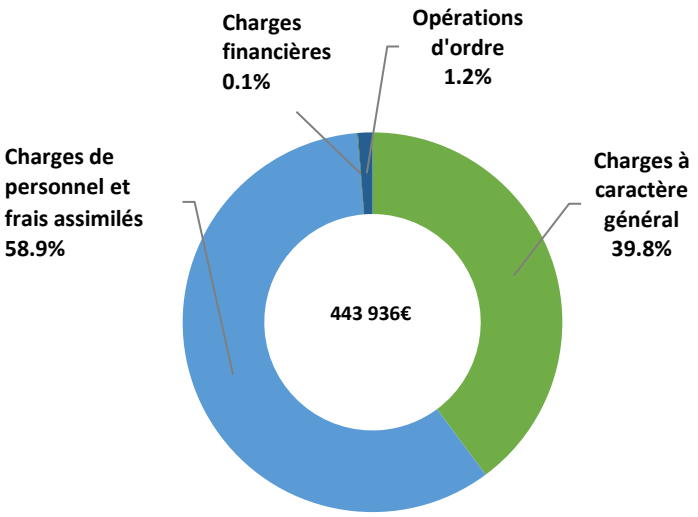

RÉPARTITION DES RECETTES

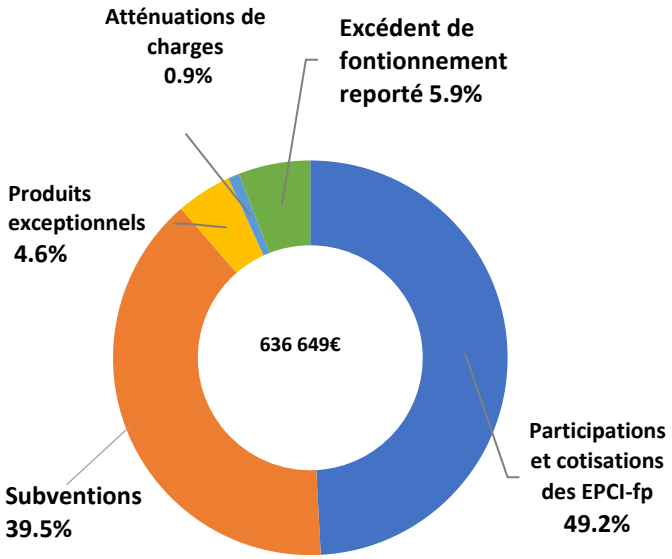

Le SYLOA affiche une bonne santé financière en 2021 avec un report de 234 704,63€ au budget primitif 2022.

1.3.2. Investissement

Le compte administratif établit une section d'investissement pour l'année 2021 avec :

- 7 299€ de recettes
- 799€ de dépenses

En investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 6 500,24€ et un résultat de clôture excédentaire de 20 733,41€.

1.4. ÉTUDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE RÉVISÉ

Le SYLOA, en tant que structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire, est identifié dans le SAGE révisé pour animer les différentes thématiques et porter la maîtrise d'ouvrage d'études sur la période de mise en œuvre de 6 ans (2023-2028).
Dans un premier temps, un travail en régie a été réalisé pour estimer les moyens financiers et humains à déployer pour six ans, considérant :

- Les coûts prévisionnels des différentes études qui seront portées par le SYLOA ;
- Les temps nécessaires à leur suivi (traduits en coûts).

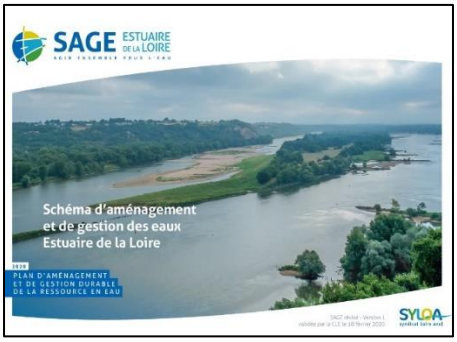

Dans un second temps, des scénarii de réduction des subventions ont été étudiés pour aboutir, par le croisement de ces volets, à une estimation de l'autofinancement nécessaire pour la mise en œuvre du SAGE révisé par le syndicat.

Cette première prospective financière a été présentée au Comité syndical le 7 juillet 2021 et a engagé les réflexions pour une augmentation des cotisations des membres EPCI-fp dès 2022, en anticipation de la mise en œuvre du SAGE révisé.

1.5. ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES DU SYNDICAT

Le syndicat a engagé en 2019, à la demande de quatre de ses membres (Communauté de communes Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo), une étude d'organisation des compétences de l'eau sur les sous-bassins versant de Goulaine, Divatte et Robinets.

A l'issue des phases de diagnostics et de propositions d'organisation, les 4 EPCI à fiscalité propre ont fait le choix d'un regroupement des syndicats de Loire et Goulaine et de la Divatte avec le SYLOA. Le bassin versant de Robinets - Haie d'Allot est conservé par le syndicat mixte Evre – Thau - Saint Denis-Robinets - Haie d'Allot (SMIB).

La procédure choisie est l'adhésion des syndicats au SYLOA, impliquant un transfert automatique de leurs compétences (GEMAPI et animation de contrat territorial) et emportant leur dissolution.

Le Comité syndical du SYLOA a accepté l'adhésion des syndicats le 23 septembre 2021.

1.6. NOUVEAU SIÈGE SOCIAL POUR LE SYNDICAT

En anticipation de l'augmentation des effectifs du SYLOA prévue pour 2022, des locaux plus grands ont été recherchés. Les membres du SYLOA ont été consultés sur le choix des locaux mi-décembre 2020. Le Syndicat a déménagé en avril 2021 dans un nouveau bâtiment au 1 ter avenue de la Vertonne sur la commune de Vertou, dans l'agglomération nantaise.

L'aménagement des locaux sera modifié pour accueillir les agents des deux syndicats intégrant le SYLOA en 2022.

Les nouveaux locaux du SYLOA sont accessibles en véhicule et transport en commun avec la proximité directe d'une gare TER

Le SYLOA est situé au deuxième étage d'un immeuble hébergeant une dizaine d'entreprises.

1.7. ÉQUIPE TECHNIQUE EN 2021

1.7.1. Organigramme du SYLOA

Cet organigramme présente la composition de l'équipe technique du SYLOA au 31 décembre 2021.

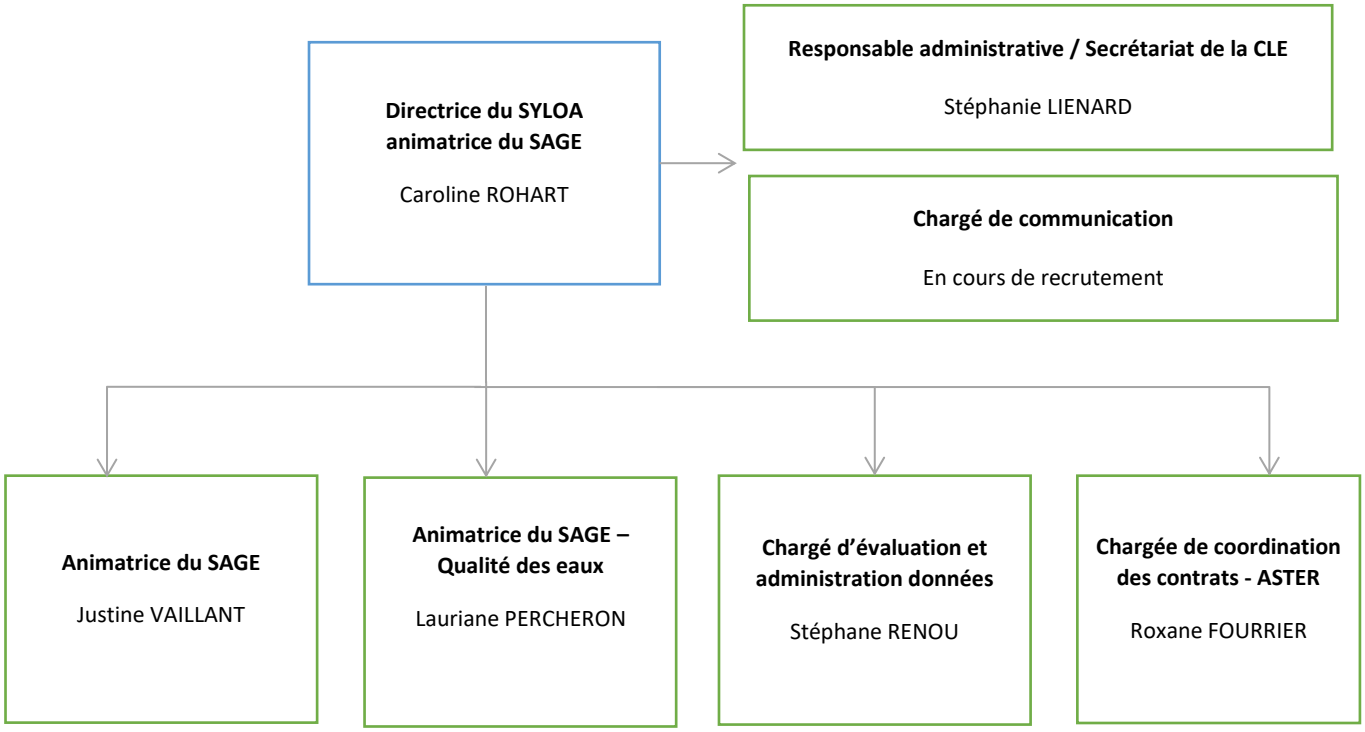

Perspectives 2022

Au 1er janvier 2022, six agents ont rejoint le SYLOA dans le cadre du transfert des compétences « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et « Animation de programmes concertés » sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte.

Pour compléter la nouvelle organisation des services, trois agents ont également été recrutés : chargée de communication, responsable du pôle SAGE-Coordination des contrats et chargé de mission gestion quantitative.

LE SAGE

FAITS MARQUANTS 2021

- Installation de la Commission locale de l'eau (CLE), élection du Président de la CLE, des Vice-présidents et du Bureau (p 19)
- Poursuite de la concertation sur la rédaction du SAGE révisé à la suite de la consultation administrative (p 33)
- Finalisation du cahier des charges de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) et présentation de son contenu auprès des instances du SAGE Estuaire de la Loire et du SYLOA (p 34)

2. LE SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les documents du SAGE (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, règlement) sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le règlement est également opposable aux tiers. Le SAGE est élaboré, suivi et révisé par la Commission locale de l'eau, qui délègue certains travaux à son Bureau.

LE SAGE EN CHIFFRES

Un périmètre qui couvre
3855 km²

69 acteurs du territoire représentés à la CLE

9 sous-bassins versants

639,2 km² de zones humides et marais

HISTORIQUE DU SAGE

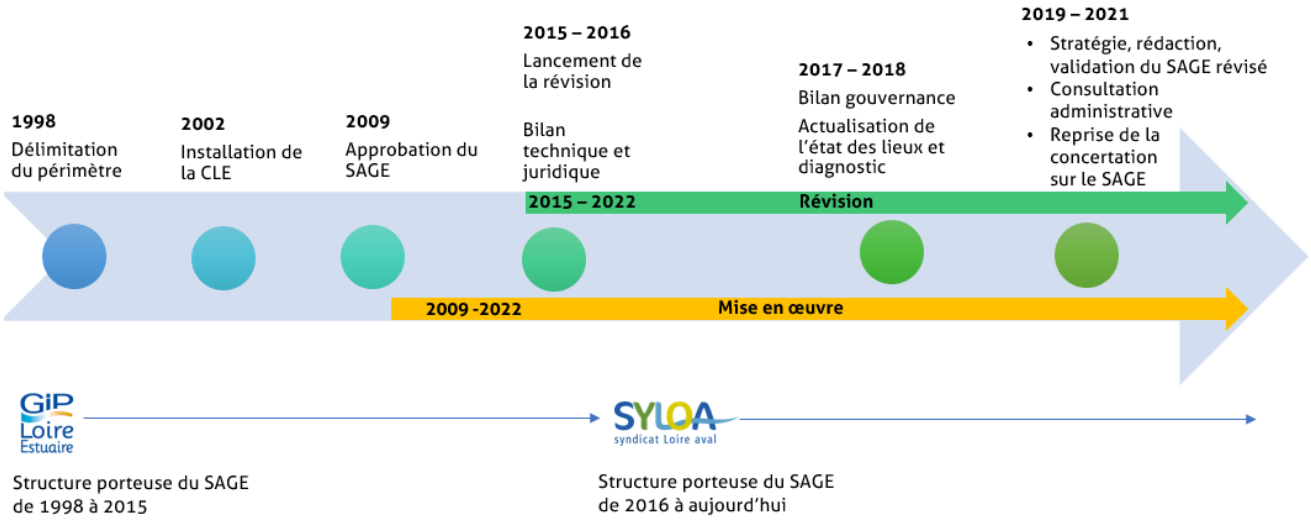

LE TERRITOIRE DU SAGE EN IMAGES

Brière - Brivet

Erdre

Sillon et Marais Nord

Hâvre - Grée

Littoral Guérandais et Nazairien

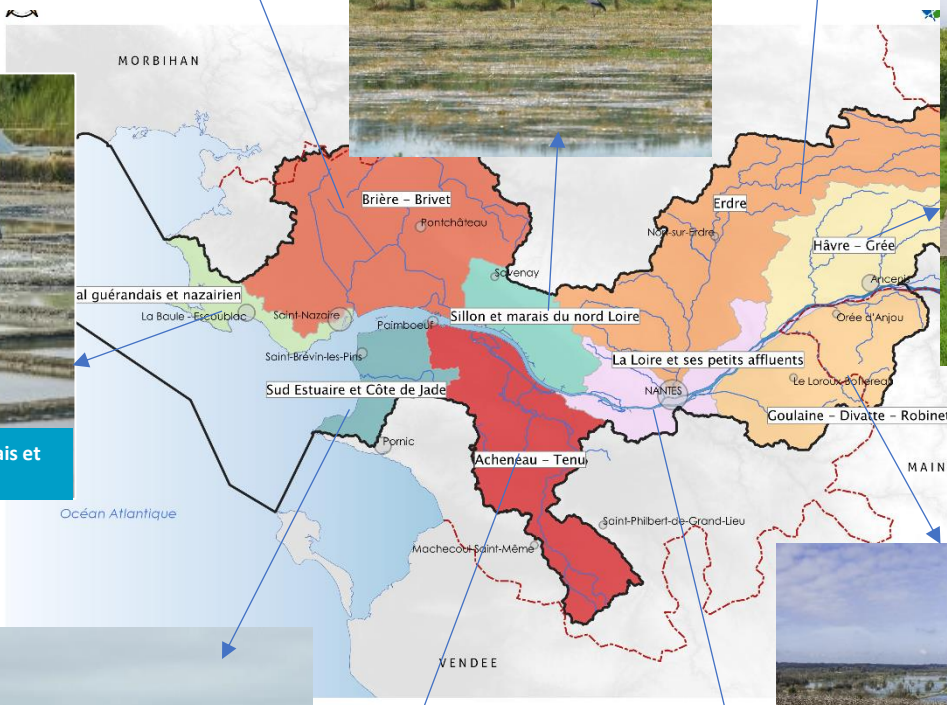

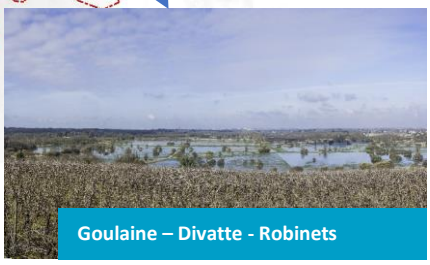

Goulaine – Divatte - Robinets

Sud Estuaire et Côte de Jade

Loire et ses petits affluents

Acheneau Tenu

ANIMATION DU SAGE

L'activité de l'équipe d'animation a été répartie en 2021 entre différentes missions :

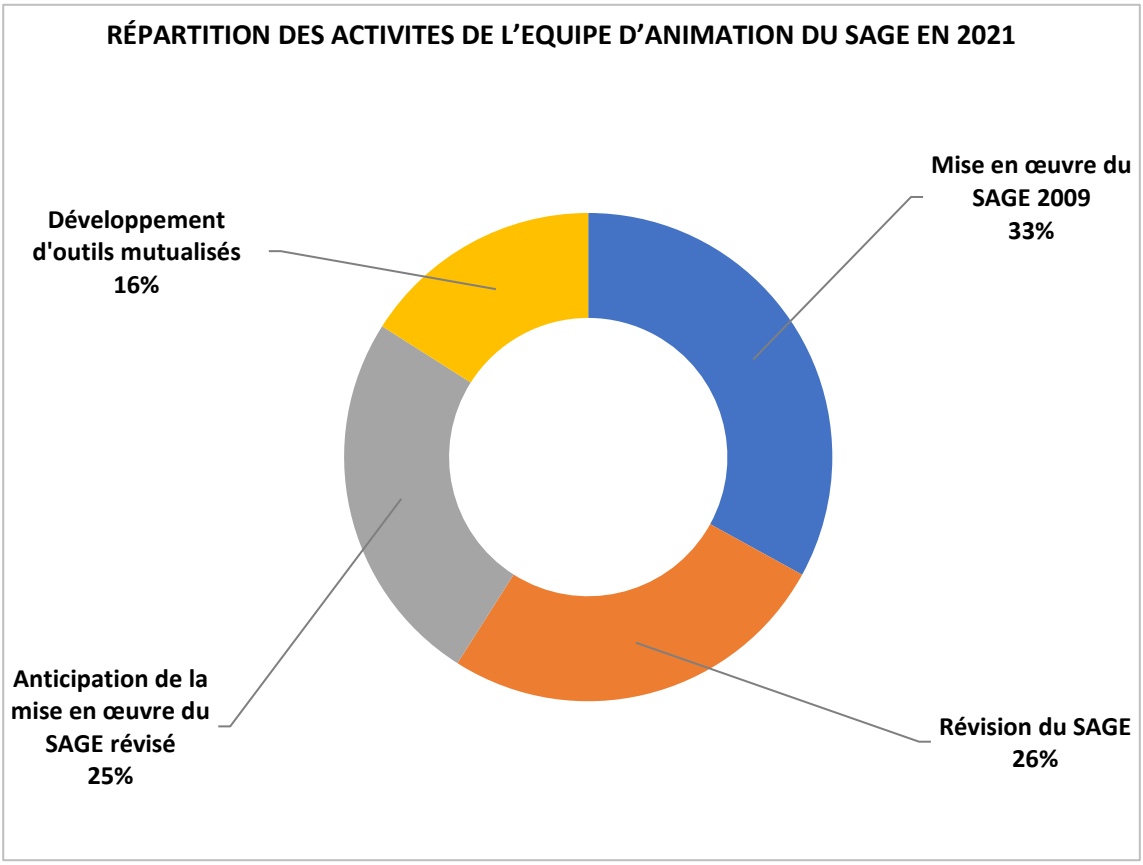

2.1. INSTALLATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La Commission locale de l'eau a été renouvelée par arrêté préfectoral le 30 mars 2021. La CLE compte désormais 69 membres.

- **Président** : Claude CAUDAL, représentant de la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz qui succède à Monsieur Christian COUTURIER.
- **1er Vice-président** : Jean-Sébastien GUITTON, représentant de Nantes Métropole,
- **2nd Vice-président** : Éric PROVOST, représentant de la CARENE

Elle est composée de 3 collèges :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux des collectivités territoriales (37 sièges)

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (19 sièges)

Collège de l'Etat et ses établissement publics (13 sièges)

La CLE s'est installée le 26 mai 2021 et a voté lors de cette réunion ses règles de fonctionnement pour le mandat 2021-2026 ainsi que la composition du Bureau.

Composition du Bureau

Le Bureau de la CLE est composé de **21 membres** répartis au sein de trois collèges.

Représentant	Sous-bassin versant	Collectivité représentée
Collège des collectivités territoriales		
Maurice PERRION		Conseil régional des Pays de la Loire
Chloé GIRARDOT-MOITIE		Conseil départemental de Loire-Atlantique
Annabelle GARAND	Littoral guérandais et nazairiens	Cap Atlantique
Eric PROVOST	Brivet	CARENE
Daniel GUILLE	Sillon et marais nord Loire	CC Estuaire et Sillon
Jean-Yves HENRY	Erdre	CC Erdre et Gesvres
Rémy ORHON	Hâvre-Grée	COMPA
Thierry COIGNET	Goulaine-Divatte-Robinets	Syndicat mixte Loire et Goulaine
Jean CHARRIER	Acheneau-Tenu	SAH Sud Loire
Claude CAUDAL	Littoral sud estuaire	Pornic Agglo Pays de Retz
Jean-Sébastien GUITTON	Estuaire	Nantes Métropole
Collège des usagers		
Association des industriels de Loire estuaire		
Bretagne Vivante		
Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire		
Comité régional de conchyliculture		
Ligue pour la protection des oiseaux		
UFC-que choisir		
Collège de l'Etat		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire		
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Loire Atlantique		
Agence de l'eau Loire-Bretagne		
Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire		

Le Bureau reçoit délégation de la CLE pour répondre aux demandes d'avis de la CLE sur les dossiers et projets du territoire (dossiers d'autorisation environnementale, projets de contrats, etc.), à l'exception des projets stratégiques qui sont présentés et votés par la CLE, sur décision du Président après consultation des membres du Bureau.

2.2. MISE EN ŒUVRE DU SAGE 2009

2.2.1 Dossiers transmis à la CLE pour avis

Les projets d'aménagements (routes, ZAC, etc.) susceptibles d'avoir des impacts sur l'eau et les milieux (imperméabilisation, rejets, prélèvements, etc.) sur le périmètre du SAGE sont soumis à autorisation environnementale. Avant leur mise en œuvre, les porteurs de projets doivent déposer un dossier auprès des services de l'État, de la DREAL ou de la DDT pour instruction.

Dossiers d'autorisation environnementale

La CLE est consultée par le service instructeur pour émettre un avis sur ses dossiers d'autorisation environnementale au regard des documents du SAGE en vigueur. Elle dispose de 45 jours pour transmettre son avis (30 jours pour les compléments aux dossiers). Pour plus de réactivité, la CLE a délégué cette mission à son Bureau qui émet un avis et demande des compléments éventuels au dossier.

En 2021, 11 dossiers d'autorisation environnementale ont été étudiés, dont 2 relatifs à des compléments apportés sur des dossiers antérieurement présentés.

Intitulé du dossier d'autorisation environnementale	Pétitionnaire	Avis du Bureau de la CLE
Dépôt d'essences passif (DEP) de Donges, parc C - Donges	DELPIA	Favorable
Renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de Nantes Sud – *Station d'épuration de Petite Californie* - Nantes	Nantes Métropole	Favorable
Sondage de reconnaissance pour l'alimentation en eau du site exploité par la société *Lactalis - Vallet*	Groupe LACTALIS	Défavorable
Régularisation des serres existantes au lieu-dit *Les Courtils* et au projet de construction de serres au lieu-dit *Les Noces - Le Loroux-Bottereau*.	PLACIER PRODUCTION	Favorable
Extension d'élevage de veaux de boucherie - *Orée d'Anjou*	EARL de la Frédinière	Défavorable
Extension de la Zones d'Activités des *Dorices - Vallet*	Communauté de communes Sèvre et Loire	Favorable
Construction de la nouvelle station d'épuration de la *Bigoterie - Ancenis-Saint-Géréon*	COMPA	Favorable
Aménagement de la *ZAC de Doulon-Gohards - Nantes*	Nantes Métropole	Favorable
RD 963 – Contournement du *Louroux-Béconnais*	Conseil Départemental du Maine-et-Loire	Défavorable
Exploitation et extension de la carrière *La Recouvrance* – Casson (deuxième passage à la suite d'une demande de compléments)	ORBELLO Granulats	Défavorable
Extension d'élevage de veaux de boucherie - Mauges-sur-Loire	EARL du Renouveau	Défavorable

Contrats

Le Bureau de la CLE est également sollicité par les structures porteuses de programmations opérationnelles pour émettre des avis sur les contrats et leurs avenants. En 2021, quatre projets ont été étudiés.

Intitulé du contrat	Avis du Bureau de la CLE
Acheneau Tenu : projet de *Contrat Territorial Eau 2021-2023*	Favorable
Avenant au Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) *Hâvre, Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis* 2020-2022	Favorable
Erdre : projet de *contrat des captages prioritaires de l'amont de l'Erdre* 2021-2023	Favorable
Projet de *contrat pour la Loire et ses annexes (CLA)* 2021-2023	Favorable

Le Bureau de la CLE est également sollicité pour divers projets de programmation. En 2021, quatre projets ont été étudiés.

Intitulé du contrat	Avis du Bureau de la CLE
Programme d'actions du *captage prioritaire de Nort-sur-Erdre* Second passage à la suite de transmission de compléments	Défavorable Favorable
Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) pour *la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents.*	Favorable
Modification n°2 du *SCoT Nantes Saint-Nazaire*	Favorable
Programme d'actions du *captage prioritaire de Saffré*	Favorable

Les décisions du Bureau sont adressées au service instructeur ou à la structure porteuse du contrat par courrier signé du Président de la CLE et mises en ligne sur le site Internet du SAGE.

Accompagnement des pétitionnaires au dépôt des dossiers d'autorisation environnementale

En 2021, l'équipe d'animation a accompagné la préparation de cinq dossiers d'autorisation environnementale, avant dépôt auprès des services instructeurs concernés. Cet accompagnement technique porte notamment sur l'impact des projets sur les zones humides et les mesures compensatoires associées. Il permet une meilleure intégration du SAGE dans les projets du territoire.

Un important travail de préparation

Avant présentation aux membres du Bureau de la CLE, les dossiers, contrats et programmations sont analysés par l'équipe d'animation du SAGE. Cette première étape peut être alimentée par des échanges avec le service instructeur concerné (DREAL ou DDT) et les maîtres d'ouvrage.

2.2.2 L'animation des Bureaux de CLE

En 2021, dix réunions du Bureau de la CLE ont été organisées. Lors de ces réunions, l'équipe d'animation du SAGE présente aux membres du Bureau de la CLE une analyse des dossiers d'autorisation au regard du SAGE. Ces présentations amènent les membres du Bureau de la CLE à débattre sur les projets puis à formuler une demande de compléments ou un avis. Durant l'été, un dossier d'autorisation environnementale a également fait l'objet d'une consultation dématérialisée.

Plusieurs interventions extérieures ont par ailleurs été sollicitées par les acteurs du territoire ou par l'équipe d'animation du SAGE sur les sujets suivants :

- Projet de SDAGE et plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).
- Mise à jour annuelle du Référentiel Unique d'appui réglementaire Cours d'Eau (RUCE) par la DDTM 44. Le RUCE est défini à partir de l'actualisation des inventaires des cours d'eau. Il fait l'objet d'un engagement mutuel (mars 2016) entre la Commission locale de l'eau et la DDTM Loire-Atlantique, qui se traduit par une présentation annuelle au Bureau de la CLE des actualisations réalisées, du traitement des remontées de doutes.
- Consultation préalable à l'enquête publique relative à l'abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire.
- Pacte régional pour une gestion quantitative durable de la ressource en eau en Pays de la Loire.
- Présentation du projet stratégique 2021-2026 du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire

2.2.3 Suivi des contrats territoriaux

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un outil financier commun à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à la Région Pays de la Loire et aux Départements Loire-Atlantique et Maine et Loire, qui permet le financement d'actions visant la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce contrat est signé pour trois ans. Il est issu d'une stratégie territoriale sur six ans qui fait l'objet de deux contrats de trois ans. Le CT Eau assure la déclinaison des objectifs du SAGE à l'échelle des sous-bassins versants de référence.

L'équipe d'animation assure un suivi de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des CT Eau sur le périmètre du SAGE, afin de veiller à la bonne prise en compte des enjeux, objectifs et dispositions du SAGE en vigueur. Certaines études ou travaux font l'objet d'un suivi plus fin, pouvant se traduire par un accompagnement technique du maître d'ouvrage.

Cela s'est traduit par :

- La participation aux réunions de travail, Comités techniques et Comités de pilotage, dans une recherche de compatibilité avec le SAGE révisé ;
- Un appui aux porteurs de projets sur des questions techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles.

Pour l'année 2021, les CT Eau prioritaires pour le suivi du SYLOA correspondent à ceux en phase d'évaluation et/ou d'élaboration d'un nouveau contrat : Sud Estuaire et Côte de Jade, Erdre, Goulaine- Divatte Robinets et Hâvre Grée.

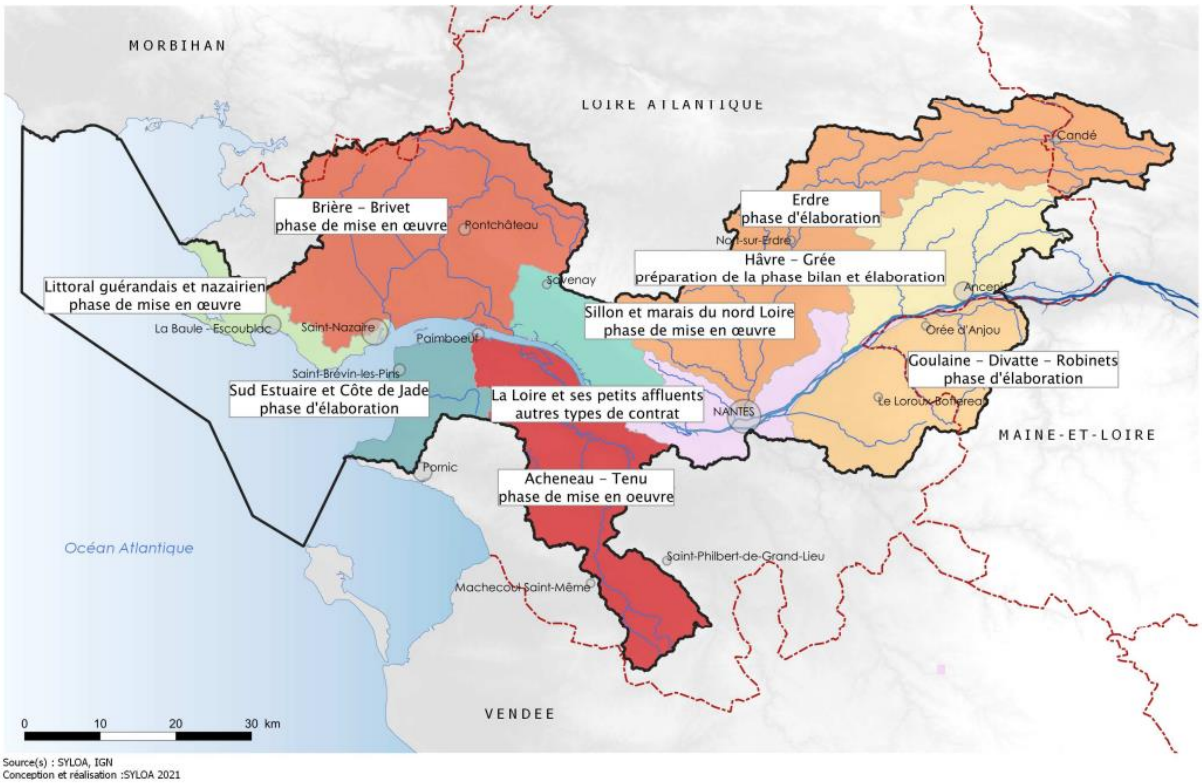

AVANCEMENT DES CTEAU AU 31 DÉCEMBRE 2021

LITTORAL SUD ESTUAIRE ET CÔTE DE JADE

CT Eau « Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade » - 2022-2024

Situation géographique	Animateurs	Phase
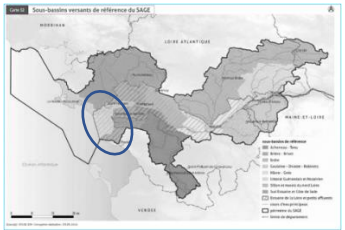	Entente Pornic agglomération et CC Sud Estuaire PORNIC agglo PAYS DE RETZ Sud Estuaire communauté de communes	Mise en œuvre (1re année) Élaboration Évaluation

Sur le bassin versant Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade, une entente a été signée en 2021 entre Pornic Agglomération Pays de Retz et la Communauté de communes Sud Estuaire afin d'élaborer un CT Eau. L'année 2021 a été consacrée à la construction de la stratégie et de la programmation.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux Comités techniques et de pilotage ainsi qu'aux réunions de travail tout au long de l'année. Elle a ainsi appuyé l'élaboration du contrat afin de s'assurer de la bonne déclinaison du SAGE et de la prise en compte, en anticipation, du projet de SAGE révisé.

ACHENEAU TENU

CT Eau « Acheneau Tenu » 2021-2023

Situation géographique	Animateur	Phase
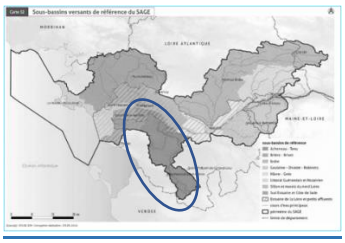	Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire	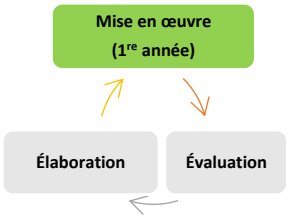

Sur le bassin versant Acheneau - Tenu, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire (SAH), un nouveau CT Eau a été signé en 2021.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux Comités techniques et de pilotage tout au long de l'année. Des réunions de travail se sont également tenues pour appuyer le SAH dans la mise en œuvre des actions relatives aux inventaires des éléments paysagers ainsi que l'étude ruissellement menée en régie.

ERDRE

Sur le territoire de l'Erdre, plusieurs contrats sont en cours avec des thématiques et niveaux d'avancements différents :

- Le contrat territorial Erdre 2020-2022 ;
- Le contrat de nappe de Vritz ;
- Le contrat de nappe de Freigné.

À terme, un futur Contrat territorial Eau unique, animé par l'EDENN, intégrera l'ensemble des actions.

Contrat Territorial Erdre 2020-2022

Situation géographique	Animateur	Phase
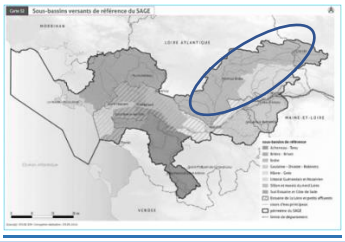	edenn Ensemble pour la reconquête de l'Erdre	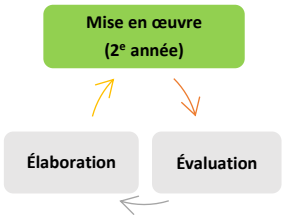

Sur le bassin versant de l'Erdre, les différents programmes d'actions suivants, inscrits au CT Erdre 2020-2022, sont en cours de mise en œuvre :

- Sur les **masses d'eau du Gesvres, du Cens et la masse d'eau Étang Hervé** (dit du Charbonneau), les études préalables sous maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole sont terminées. L'année a été dédiée à la préparation de la mise en œuvre des actions et des autorisations administratives. L'équipe du SAGE a été mobilisée pour participer aux réunions de suivi de l'étude. Elle a également participé aux études et travaux via l'appui technique ASTER.
- Sur le **sous-bassin marais de l'Erdre,** le programme d'actions est terminé.
- Sur le **bassin versant de l'Erdre amont 44,** des actions sont en cours sous maîtrise d'ouvrage de la COMPA et de la Communauté de communes Erdre et Gesvres (contrat territorial Erdre 2017-2021). Les équipes du SYLOA ont été mobilisées via l'appui technique ASTER.

Marais de Blanche-Nöe, Nort-sur Erdre

Contrats de nappe

L'amont du sous-bassin versant de l'Erdre est concerné par deux contrats de captages prioritaires : Vritz et Freigné. En 2021, l'équipe d'animation a participé aux Comités techniques et de pilotage.
Les contrats de nappe sont des contrats spécifiques de programmations d'actions en faveur de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Contrat de nappe Vritz

Situation géographique	Porteur	Animateur	Phase
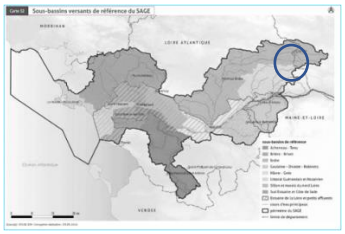	Syndicat d'Eau de l'Anjou – Préservons nos ressources Liberté • Égalité • Fraternité – République Française Direction Départementale des Territoires – Maine-et-Loire	Agricultures & Territoires – Chambres d'agriculture Pays de la Loire	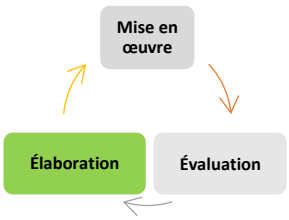

Contrat de nappe Freigné

Situation géographique	Porteur	Animateur	Phase
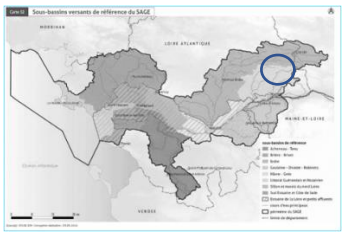	atlantic'eau – service public de l'eau potable	Agricultures & Territoires – Chambres d'agriculture Pays de la Loire	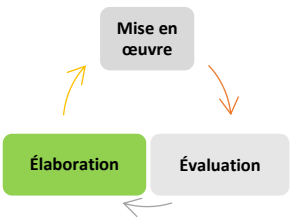

Dès 2023, ces contrats de nappe intégreront le CT Eau global du bassin versant de l'Erdre.

CT Erdre 2023-2025

Situation géographique	Animateur	Phase
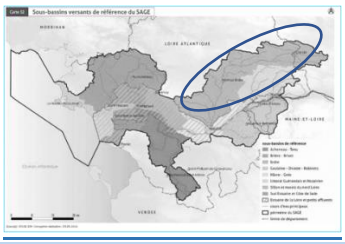	edenn Ensemble pour la reconquête de l'Erdre	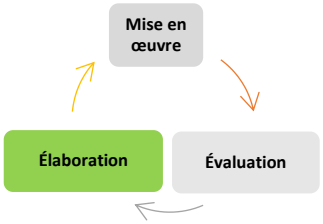

En 2021, l'équipe d'animation du SAGE a été mobilisée pour le suivi de l'étude globale de reprogrammation du futur CT Eau 2023-2025 et stratégie de territoire 2023-2028 portée par l'EDENN. L'équipe a assisté aux différents Comités techniques et de pilotage. Des réunions de travail ont également eu lieu avec l'EDENN pour la définition des orientations stratégiques. L'objectif était la prise en compte du SAGE dans la future stratégie de territoire.

LITTORAL GUÉRANDAIS ET NAZAIRIEN

Contrat territorial de bassins versants 2018-2022

Situation géographique	Animateur	Phase
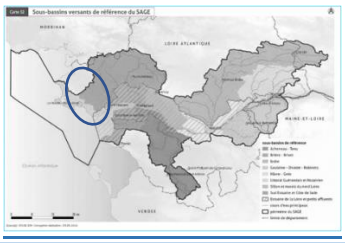	L'énergie pour bâtir ensemble. Cap Atlantique Communauté d'agglomération	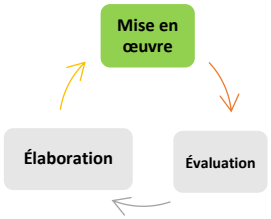

Le contrat signé en février 2019 est en phase de mise en œuvre. En 2021, l'équipe d'animation a participé au Comité de pilotage annuel.

Marais salants de Guérande

BRIÈRE BRIVET

CT Eau Brière Brivet 2020-2022

Situation géographique	Animateur	Phase
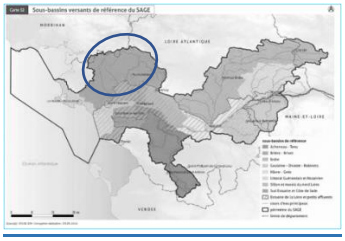	SBVB Syndicat du Bassin Versant du Brivet	Mise en œuvre (2e année) ; Élaboration ; Évaluation

Le CT Eau 2020-2022 du sous-bassin Brière-Brivet a été signé en septembre 2020.

L'équipe du SYLOA a été mobilisée sur les études suivantes, inscrites au programme d'action :

- Étude du fonctionnement hydrologique sur le bassin versant du Brivet et réalisation de supports de communication. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage du SBVB, a démarré en 2020. L'équipe a participé aux Comités techniques.
- Étude de définition d'un règlement d'eau. L'équipe a participé aux Comités techniques et à la concertation (réunions publiques et ateliers).
- Études relatives aux inventaires Zones humides et inventaires des éléments structurants du paysage. Ces études sont inscrites pour 2021 au programme d'actions du contrat avec un portage envisagé par les EPCI à fiscalité propre (EPCI-fp). Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE révisé, qui a impulsé ces études, prévoit la réalisation par les équipes du SYLOA de « modèles de cahiers des charges ». L'avancement du travail de construction de ces cahiers des charges types est détaillé au chapitre 2.4.3. du présent document.

Le SYLOA est identifié en tant que maître d'ouvrage sur deux actions du contrat :

- Analyse des suivis complémentaires de la qualité des masses d'eau ;
- Étude sur la relation eau de surface, eau souterraine entre la nappe de Campbon, la nappe de Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet. Des réunions de travail ont été menées en 2021 afin de poursuivre la réflexion sur les données entrantes disponibles et nécessaires à l'étude.

Le Brivet

SILLON ET MARAIS DU NORD LOIRE

CT Eau Sillon et Marais nord Loire 2020-2022

Situation géographique	Animateur	Phase
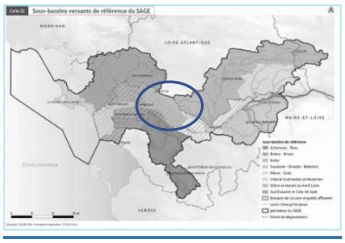	ESTUAIRE ET SILLON Communauté de Communes	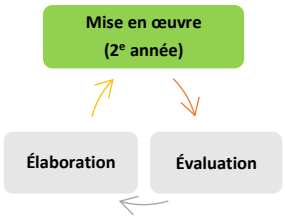

Sur ce bassin versant des Marais Nord Loire, le SYLOA a apporté un appui via l'ASTER pour la mise en œuvre des travaux ainsi que pour les études d'inventaires des zones humides et des éléments du paysage.

LOIRE ET SES PETITS AFFLUENTS

Contrat pour la Loire et ses Annexes 2021-2026

Situation géographique	Animateurs	Phase
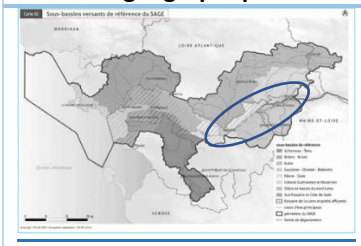	GIP Loire Estuaire Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire	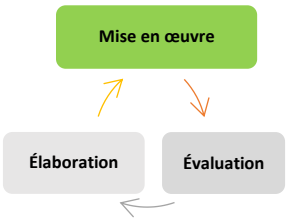

Le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) a été renouvelé en 2021 pour une durée de six ans. Il comporte :

- Un volet « lit mineur » *via* le programme de rééquilibrage du lit de la Loire sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France ;
- Un volet « restauration des annexes » sous maîtrises d'ouvrages locales.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux instances de suivi du contrat (Comité technique, de pilotage). L'équipe a également travaillé sur le lien entre la CLE et les contrats territoriaux eau.

GOULAINE-DIVATTE-ROBINETS

Contrat territorial Goulaine 2016-2020

Situation géographique	Animateurs	Phase
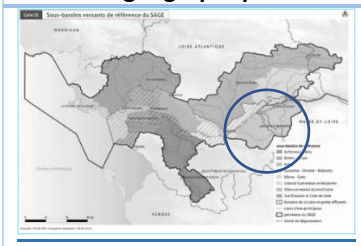	Loire & Goulaine Syndicat Mixte	Mise en œuvre Élaboration Évaluation

Le contrat territorial de la Goulaine, a terminé son évaluation en 2021. L'équipe d'animation du SAGE a accompagné le Syndicat mixte Loire et Goulaine pour le suivi de cette étude d'évaluation/bilan. Elle a également assisté aux comités techniques et de pilotage.

CT Eau Goulaine-Divatte-Robinets 2023-2028

Situation géographique	Animateurs	Phase
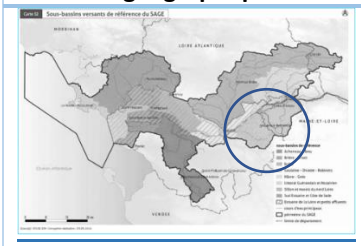	Loire & Goulaine Syndicat Mixte SMiB Évre-Thau-St Denis Divatte Syndicat Mixte	Mise en œuvre Élaboration Évaluation

A partir de septembre 2021, les trois syndicats (Loire et Goulaine, Divatte et SMIB) ont travaillé à la définition des orientations stratégiques pour le futur CT Eau. L'équipe du SYLOA a été mobilisée pour participer à la construction de cette stratégie, en prenant en compte le SAGE révisé.

HÂVRE GRÉE

Contrat territorial du bassin versant Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis 2016-2020.

Situation géographique	Animateur	Phase
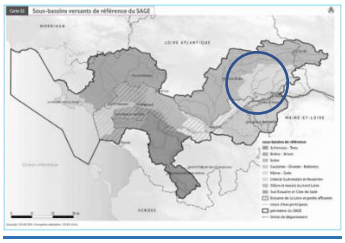	compa COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS	Mise en œuvre + préparation évaluation Élaboration Évaluation

Le contrat comporte un volet « milieux aquatiques » et un volet « pollutions diffuses ». Pour l'année 2021, l'équipe du SYLOA a appuyé l'animateur de contrat pour l'élaboration du cahier des charges d'évaluation et de reprogrammation. L'étude a été engagée fin 2021.

La vallée du Hâvre

2.2.4 Système d'information géographique

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'équipe d'animation s'appuie sur des analyses de données qui sont organisées au sein d'un système d'information. Alimenté depuis 2004, il intègre en 2021 environ 630 jeux de données différents. Deux tiers sont collectés directement auprès des partenaires ou en accès libre sur Internet. Le tiers restant est le résultat d'une production en régie que l'équipe d'animation du SAGE partage avec les acteurs du territoire. Sur l'année 2021, 40 demandes ont fait l'objet d'une fourniture de données, principalement auprès des partenaires publics ou de bureaux d'étude.

Ce travail s'accompagne d'une série de tâches d'administration qui visent à :

- Maintenir une connaissance du patrimoine interne en données (catalogage, bilan annuel) ;
- Assurer une veille sur l'offre des données disponibles en externe et connaître les réseaux de distribution de données environnementales ;
- Contrôler la qualité des données externes et internes pour mieux les mobiliser, collecter et restructurer les données pour qu'elles répondent aux besoins en analyse.

L'ensemble de ces démarches liées à la « vie » des données fait l'objet d'un suivi documenté au sein d'un catalogue de données.

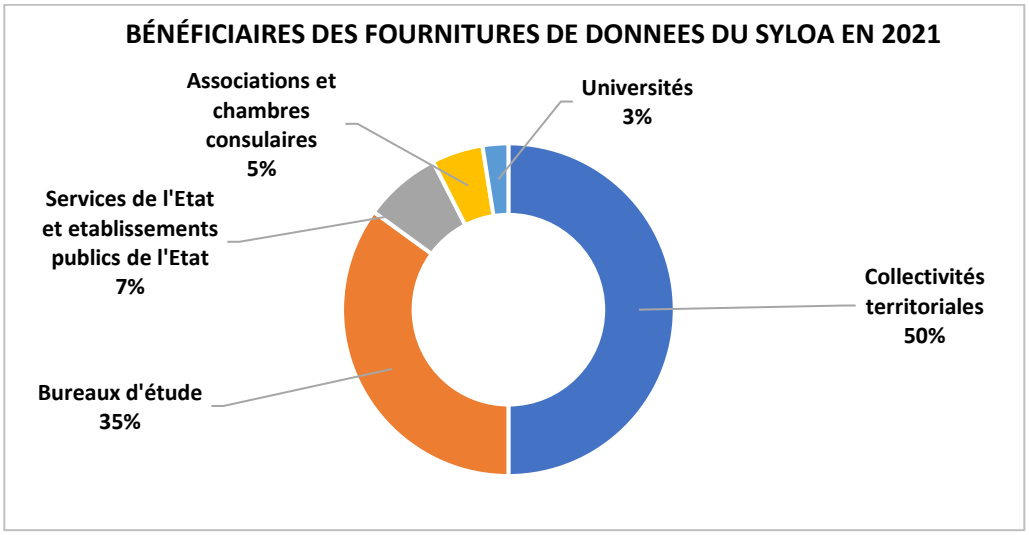

2.2.5 Communication

Le poste de chargé(e) de communication du SYLOA a été vacant durant toute l'année 2021, impliquant une réduction importante des actions qui lui sont inhérentes.

La mise à jour du site Internet et la mise à disposition d'expositions sur le SAGE et son territoire ont été assurées pendant cette période.

Perspectives 2022

Une nouvelle chargée de communication-concertation a rejoint l'équipe du SYLOA en février 2022, elle poursuivra notamment le travail amorcé sur la stratégie de communication du SAGE révisé.

2.3. POURSUITE DE LA RÉVISION DU SAGE

2.3.1. Consultation administrative

La validation des documents du projet de SAGE révisé a fait l'objet de plusieurs réunions en janvier et février 2020. Il a été validé par la CLE le 18 février avec plus de deux tiers d'avis favorables (55 voix pour et sept voix contre) des membres présents et représentés.

Les documents du SAGE (PAGD, règlement et rapport de présentation) ont ensuite été soumis à la consultation administrative pour une durée de quatre mois, du 1er septembre 2020 au 1er janvier 2021.

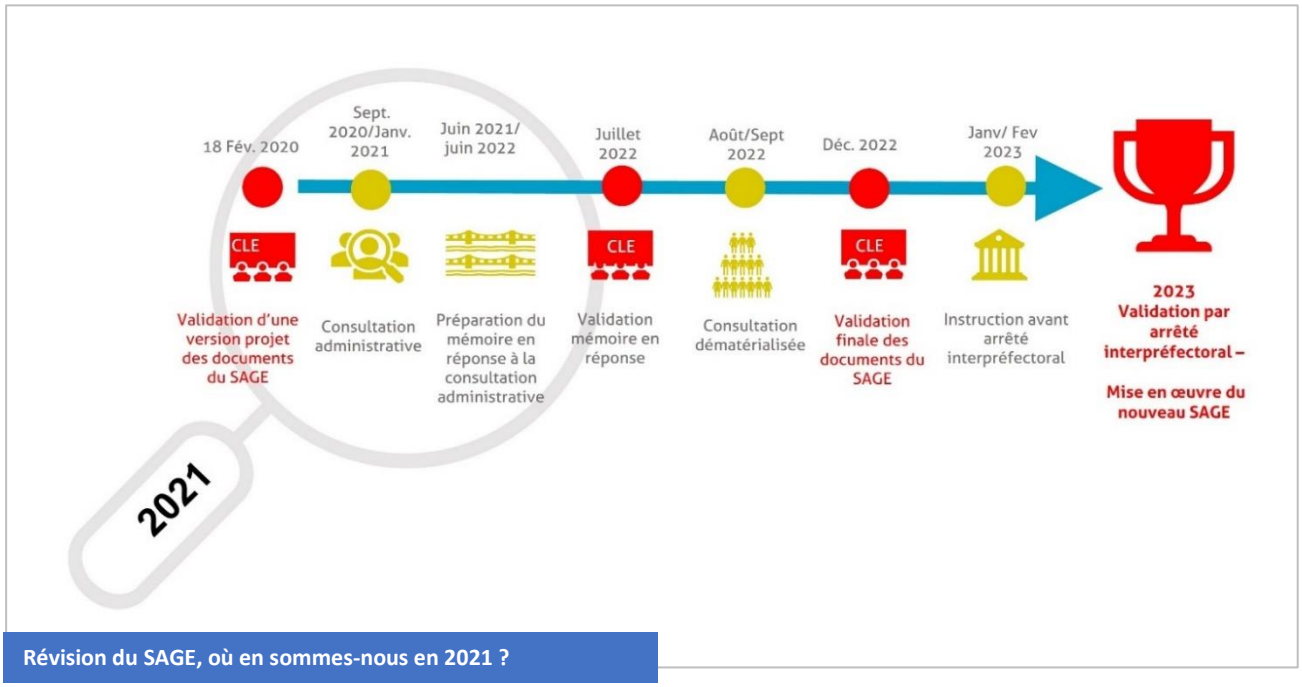

Révision du SAGE, où en sommes-nous en 2021 ?

En savoir plus

Retrouvez le projet de SAGE révisé sur notre site Internet rubrique SAGE > SAGE Estuaire de la Loire > Révision du SAGE > Documents validés

Les différents organismes consultés disposaient d'un délai pour transmettre leurs remarques à la CLE du SAGE.

Structures et instances consultées	Délais de transmission des réponses	Nombre d'avis réceptionnés
Consultation réglementaire		
Communes, chambres consulaires, conseils départementaux, conseils régionaux, groupements intercommunaux compétents (EPCI-fp, etc.), EPTB, conseil maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest	4 mois	56
Comité de bassin Loire-Bretagne	Sans délai	1
COGEPOMI	Sans délai	1
Organismes de gestion des parcs naturels régionaux	2 mois	1
Autorité environnementale	3 mois	1
Consultation élargie		
77 acteurs du territoire (CRC, EDF, GIP Loire Estuaire, Ifremer, SAGE voisins, …)	4 mois	23

Le 1er février, 60 avis avaient été reçus.

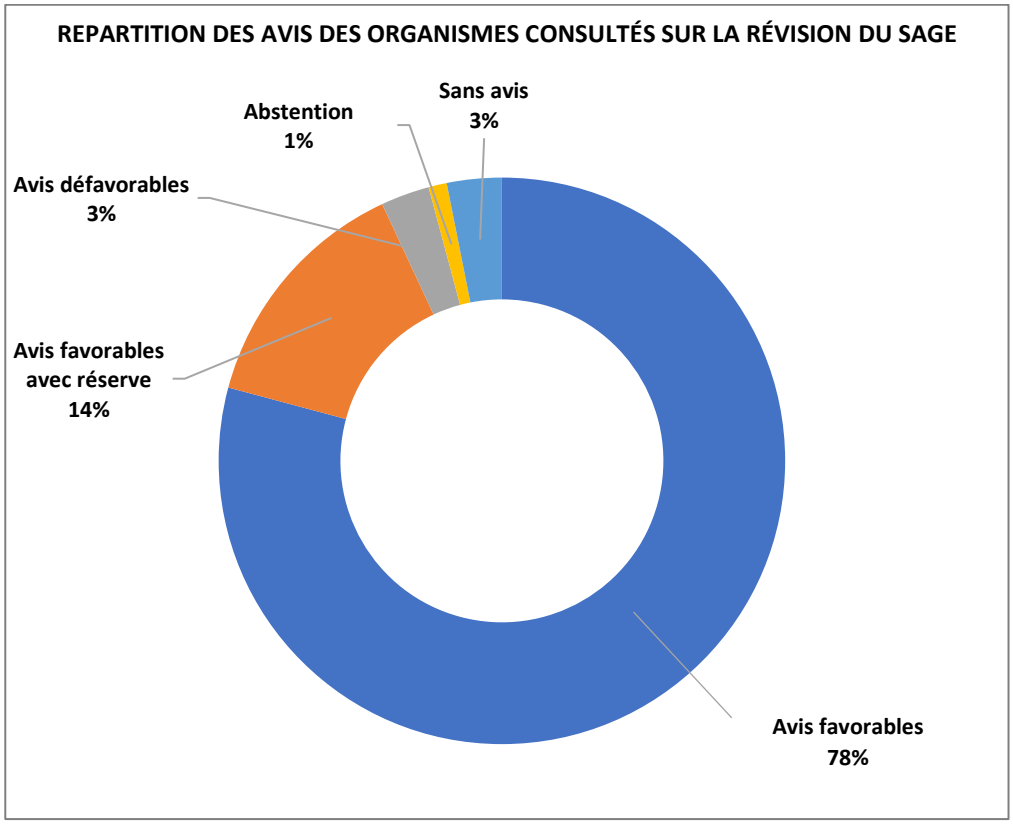

2.3.2. Concertation post-consultation

Les avis émis par les différents organismes ont été classés par disposition et par règle afin de faciliter leur prise en compte et ainsi formuler les réponses à compiler dans un mémoire.

Afin de répondre au mieux aux attentes, le Président de la CLE a souhaité mener une large concertation avec les acteurs concernés par la gestion de l'eau sur le territoire, à partir de juillet 2021 et qui se poursuivra jusqu'en juillet 2022.

Bien qu'une grande partie ait été analysée par l'équipe d'animation et directement insérée dans le mémoire en réponse, certaines des remarques au sujet de la compatibilité du SAGE avec des programmes d'envergure, ou d'autres étant susceptibles d'entraîner des modifications dans la future mise en œuvre du SAGE révisé, ont fait l'objet de discussions puis de propositions de réponses soumises au vote des membres du Bureau de la CLE.

Différentes réunions ont ainsi été organisées en 2021 lors de cette phase de concertation :

- Une réunion de la CLE le 1er juillet 2021, qui a identifié les sujets à soumettre à la concertation.
- Une commission de concertation, spécifiquement créée dans ce cadre, qui a permis de réunir un grand nombre d'acteurs autour des réponses à la consultation.
- Des entretiens spécifiques avec certaines catégories d'acteurs afin de préciser des avis et propositions exprimés dans le cadre de la consultation.
- Un groupe de travail restreint avec les services de l'Etat et ses établissements publics, pour l'élaboration de propositions en réponses aux avis exprimés sur les règles du projet de SAGE.
- Deux réunions du bureau de la CLE, consacrés à l'analyse des retours des commissions et groupes de travail, et à la construction des réponses et des modifications à soumettre à la CLE pour validation du mémoire en réponse.
- La concertation se poursuivra sur le premier semestre 2022.
- Une fois le mémoire en réponse finalisé, il sera soumis au vote de la CLE.

2.4. ANTICIPATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE RÉVISÉ

2.4.1. Préparer les études

Étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)

Un cours d'eau en assec

Le SAGE révisé identifie le SYLOA comme maître d'ouvrage d'une étude relative à l'amélioration de la connaissance des bassins versants sensibles aux assecs et en tension « besoins-ressources » (disposition GQ1-1 du SAGE révisé).

La préparation du marché a été réalisée entre fin 2020 et juin 2021. La Région Pays de la Loire et l'Agence de l'eau ont accordé au SYLOA un accompagnement financier à hauteur de 80% des dépenses prévisionnelles.

ANTEA GROUP, cabinet de conseil en environnement, a remporté la consultation pour le pilotage de l'étude pour un montant de 514 500 € TTC (tranche ferme et tranches optionnelles). L'étude s'étendra sur une durée prévisionnelle de 24 mois, et débutera par une première phase d'appropriation du territoire, engagée dès début 2022.

L'avancement de la préparation de l'étude et du cahier des charges a fait l'objet de deux présentations en Bureau de la CLE (19 janvier – 16 mars) et en Comité technique (8 mars). Le 1er juillet 2021, la CLE a validé les objectifs de l'étude.

En parallèle, le recrutement d'un chargé de mission « SAGE – Gestion quantitative de la ressource » a été lancé pour effectuer le suivi de cette étude, pour une durée de deux ans.

Étude sur les liens nappes rivières entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet

Des premières réflexions ont été engagées en 2021 autour de l'étude des liens entre les nappes de Campbon, de Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet, en réponse à la disposition G1-2 du SAGE révisé. L'étude, inscrite au CT Eau Brière-Brivet, est fléchée sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA.

A l'initiative du SYLOA, un Comité technique s'est tenu le 9 février, lors duquel les échanges ont conclu à un déficit de données sur les eaux superficielles. Dans ce contexte, et en parallèle de ces premières réflexions, le SYLOA a accompagné le Syndicat du bassin versant du Brivet pour la mise en place d'une station sur ce secteur, permettant de disposer de données à moyen terme, et sur lesquelles l'étude pourra s'appuyer.

2.4.2. Développer les suivis

Accompagnement à la mise en place de stations de suivi

L'équipe d'animation a accompagné le Syndicat du bassin versant du Brivet pour la mise en place de stations de mesures des débits sur son territoire. Cet accompagnement répond à la disposition GQ1-3 du SAGE révisé. Les réflexions autour de la mise en place de stations permettraient notamment, à terme, de disposer des données nécessaires et suffisantes à l'étude sur les liens nappes rivières entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet.

Un groupe de travail technique s'est tenu le 22 janvier pour échanger avec les partenaires, et notamment la DREAL et le BRGM, sur l'emplacement de la station. En fin d'année 2021, le SBVB s'orientait vers une station permanente de mesure des hauteurs d'eau, dans l'objectif de faire évoluer, à terme, cette station limnimétrique en station débitmétrique.

Poursuite de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais

Les marais présentent un fonctionnement hydraulique et écologique particulier. Les grilles d'évaluation de la qualité des cours d'eau sont inadaptées pour caractériser l'état des marais., notamment pour caractériser la qualité physico-chimique des eaux.

Une réflexion a été engagée sous pilotage de l'Union des marais de Charente maritime (UNIMA) et du Forum des marais atlantiques (FMA) pour définir un indicateur spécifique du fonctionnement trophique du compartiment aquatique des marais. La disposition M2-9 du SAGE révisé intègre la poursuite du travail sur cet indicateur.

En 2021, l'équipe d'animation du SAGE a accompagné ce projet sur le territoire du SAGE et l'enclenchement des suivis par les trois maîtres d'ouvrage qui poursuivent cette expérimentation : Syndicat du bassin-versant du Brivet, Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud Loire, Communauté de communes Estuaire et Sillon. L'année 2021 a présenté des difficultés pour la poursuite de l'expérimentation puisque la convention FMA/UNIMA a pris fin. En attente du renouvellement de la convention avec l'Agence de l'eau, les maîtres d'ouvrage ont pris en charge l'interprétation des résultats. L'équipe d'animation du SAGE a appuyé cette organisation provisoirement mise en place.

2.4.3. Cadrer

Cadrage des contrats territoriaux

Le SAGE révisé apporte des précisions quant au contenu des CT Eau dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et son règlement. Au regard des dispositions, le programme d'actions des CT Eau devra être articulé autour de trois principaux volets : les milieux aquatiques, la qualité des eaux et la gestion quantitative.

L'équipe du SYLOA a travaillé auprès des porteurs de contrats en renouvellement cette année pour veiller à la bonne intégration du SAGE dans ces documents.

Appui à l'élaboration des contrats

Dans le cadre de la révision du SAGE, le SYLOA a développé des outils d'aide à la définition de la stratégie d'action des sous-bassins de référence. Il s'agit d'études menées en régie qui ont permis d'élaborer des analyses SIG « têtes de bassin versant » et « ruissellement », validés par la CLE en 2019.

L'outil « tête de bassin versant » a pour objectif :

- D'évaluer, *via* une liste d'indicateurs, les caractéristiques écologiques, hydrologiques et les pressions qui s'exercent sur les têtes de bassin versant. Pour chaque tête de bassin versant, les indicateurs les plus dégradés sont identifiés. La restauration de ces indicateurs contribue à l'atteinte du bon état. L'outil permet donc d'orienter les thématiques prioritaires de la stratégie d'action, soit à l'échelle de la tête de bassin versant, soit à l'échelle d'une masse d'eau.

- D'évaluer et hiérarchiser les efforts à produire pour l'atteinte du bon état *via* le croisement entre la vulnérabilité des têtes de bassin versant et l'état des masses d'eau par rapport aux objectifs de bon état. Cet effort correspond à un pas de temps pour la mise en œuvre d'un contrat.

L'outil « ruissellement » évalue les risques de ruissellement du phosphore diffus agricole et des pesticides en milieu rural et identifie les secteurs prioritaires. Il pourra être mobilisé au besoin pour cadrer les études sur le volet pollutions diffuses.

Ils contribuent à la reprogrammation des contrats territoriaux. Ils sont mobilisables notamment au cours des phases de diagnostic de bassin versant et de définition de la stratégie territoriale.

Ils ont été mobilisés en 2021 sur trois sous-bassins versants :

- Littoral sud Estuaire Côte de Jade pour la définition des scénarios de programmation sur le territoire, l'identification les thématiques prioritaires à l'échelle des sous bassins d'évaluation du SAGE et d'appuyer la priorisation des actions ;
- Erdre pour la future stratégie territoriale 2023-2028 ;
- Goulaine-Divatte-Robinets-Haie d'Halot pour aider à identifier les secteurs prioritaires de la future stratégie territoriale 2023-2028.

Ces études seront mobilisées en 2022 par l'équipe du SYLOA pour alimenter la stratégie territoriale des futurs contrats territoriaux sur les bassins de Havre Grée et poursuivre le travail sur l'Erdre et sur Goulaine, Divatte, Robinets.

Modèle de cahiers des charges

Le SYLOA est identifié par le SAGE révisé pour la production de modèles de cahiers des charges à destination des maîtres d'ouvrages. L'équipe a poursuivi ce travail initié en 2020 sur les thématiques suivantes :

- Actualisation des inventaires des zones humides ;
- Inventaire des éléments structurants du paysage et caractérisation de leurs fonctionnalités.

Une première version de ces deux cahiers des charges a été établie en 2021 avec un avis favorable du Bureau de la CLE. Dans l'attente d'une validation finale par la CLE, ils ont été mis à disposition des partenaires pour lancer les inventaires prévus dans les CT Eau.

Un travail complémentaire doit être mené en 2022 pour engager des réflexions sur le modèle de cahier des charges pour caractériser les fonctionnalités des zones humides.

2.4.4. Évaluer

Le tableau de bord est un outil de pilotage de la mise en œuvre du SAGE à destination de la CLE. Constitué d'indicateurs, il évalue l'atteinte des objectifs du SAGE tout au long de la mise en œuvre et se présente sous la forme de fiches illustrant :

- Le suivi de l'avancement des actions programmées ;
- L'évolution des pressions et de l'état du milieu et de la ressource en eau.

L'élaboration de cet outil a été initié en 2020 par la traduction des dispositions du SAGE révisé en termes d'actions, d'outils de programmation à mobiliser et d'acteurs concernés.

À partir de cette analyse, les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions et de leurs effets sur la ressource ont été recherchés durant l'année 2021.

La disponibilité des données est un aspect très important pour le bon fonctionnement du tableau de bord car les indicateurs doivent être simples à produire et reconductibles d'une année sur l'autre. Le tableau de bord devra être opérationnel dès la mise en œuvre du SAGE révisé.

2.5. OUTILS MUTUALISÉS

2.5.1. SYSMA

SYSMA est une application web-SIG qui permet d'organiser et de conserver les données produites dans le cadre des contrats territoriaux.

Développé et mutualisée par l'EPTB Sèvre Nantaise, il permet aux acteurs en charge des opérations du contrat, de suivre au quotidien sur une cartographie interactive, l'avancement des actions et l'évolution des paramètres observés sur le terrain.

En 2021, SYSMA a été configuré pour répondre au modèle de données fixé respectivement dans le CCTP et le guide *« Pour la réalisation d'une étude préalable au volet milieux aquatiques d'un contrat territorial sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire* ». Deux territoires ont pu profiter, cette année, du déploiement de l'outil pour le tester. Il s'agit des sous-bassins versant « Sillon et marais du nord Loire » et ceux concernés par les contrats territoriaux conduits par Nantes Métropole. En amont du déploiement, les techniciens de rivière et les animateurs de contrat ont bénéficié d'une formation pour la prise en main de l'outil.

Il va être déployé en 2022 sur l'ensemble du territoire du SAGE Estuaire de la Loire.

Les principales fonctions attendues :

- Proposer un outil cartographique intuitif facile à prendre en main par les porteurs des contrats pour intégrer en continu les données de suivis environnementaux et d'avancement des actions.
- Capitaliser et harmoniser la connaissance dans une perspective de partage des expériences.
- Communiquer auprès des élus et des partenaires sur les actions réalisées et les résultats obtenus.
- Bancariser l'information en vue d'alimenter l'évaluation des contrats et du SAGE.

En 2021, l'équipe d'animation a démarré le déploiement de l'outil SYSMA sur le territoire, avec l'appui d'un prestataire, en plusieurs étapes :

Phase 1, début 2021 : configuration du SYSMA « Estuaire de la Loire »

Le SYLOA dispose d'un modèle de cahier des charges pour les études préalables aux contrats territoriaux, volet milieux aquatiques, validé en 2018 par la CLE. Ce cahier des charges comporte des recommandations pour assurer une bancarisation homogène des données recueillies et produites dans le cadre de ces études : un dictionnaire de données et une structuration type. SYSMA a été configuré conformément au cahier des charges type pour les études préalables aux contrats territoriaux, volet milieux aquatiques.

Phase 2, mi-mai 2021 : intégration des données des CT Eau

Pour les CT Eau déjà engagés, le SYLOA a procédé à l'intégration des données du contrat (diagnostic et programme d'action) sous SYSMA afin de permettre le suivi des actions dès 2021 par les techniciens. Cela concerne pour 2021 les bassins versants de Brière-Brivet, Marais Nord Loire et Gens/Gesvres.

Pour les CT Eau qui vont entrer en phase d'élaboration, ces données seront saisies directement par le prestataire (nécessité de l'intégrer au cahier des charges de l'étude). Le cahier des charges type des études préalables au CT, volet milieux aquatiques, a été remis à jour en conséquence.

Phase 3, à partir de l'été 2021 : formation des équipes

Une journée de formation des techniciens est prévue pour chaque territoire (échelle d'un CT Eau) une fois les données du contrat saisies. Au second semestre 2021, les équipes des deux premiers territoires tests ont été formés (Cens Gesvres et Marais Nord Loire).

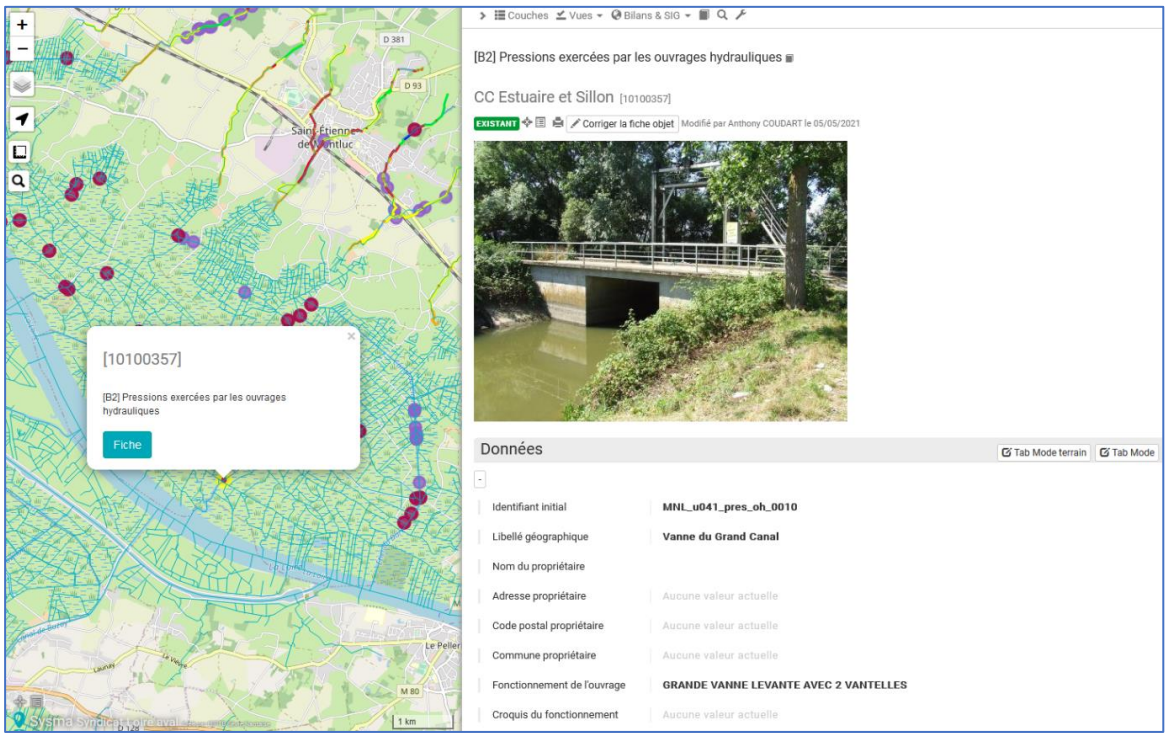

2.5.2. Observatoire

Développé et mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise, l'observatoire propose aux acteurs du SAGE Estuaire de la Loire un accès simplifié aux données d'analyses des réseaux de surveillance de la qualité des eaux et de l'hydrologie. Il présente différents paramètres (nitrates, phosphore, pesticides, etc.) sous la forme de cartes de synthèse et de graphiques interactifs.

En 2021, un mode d'accès par bassin versant de référence a été développé pour fournir une consultation des résultats de la surveillance plus adaptée au suivi des programmes d'actions.

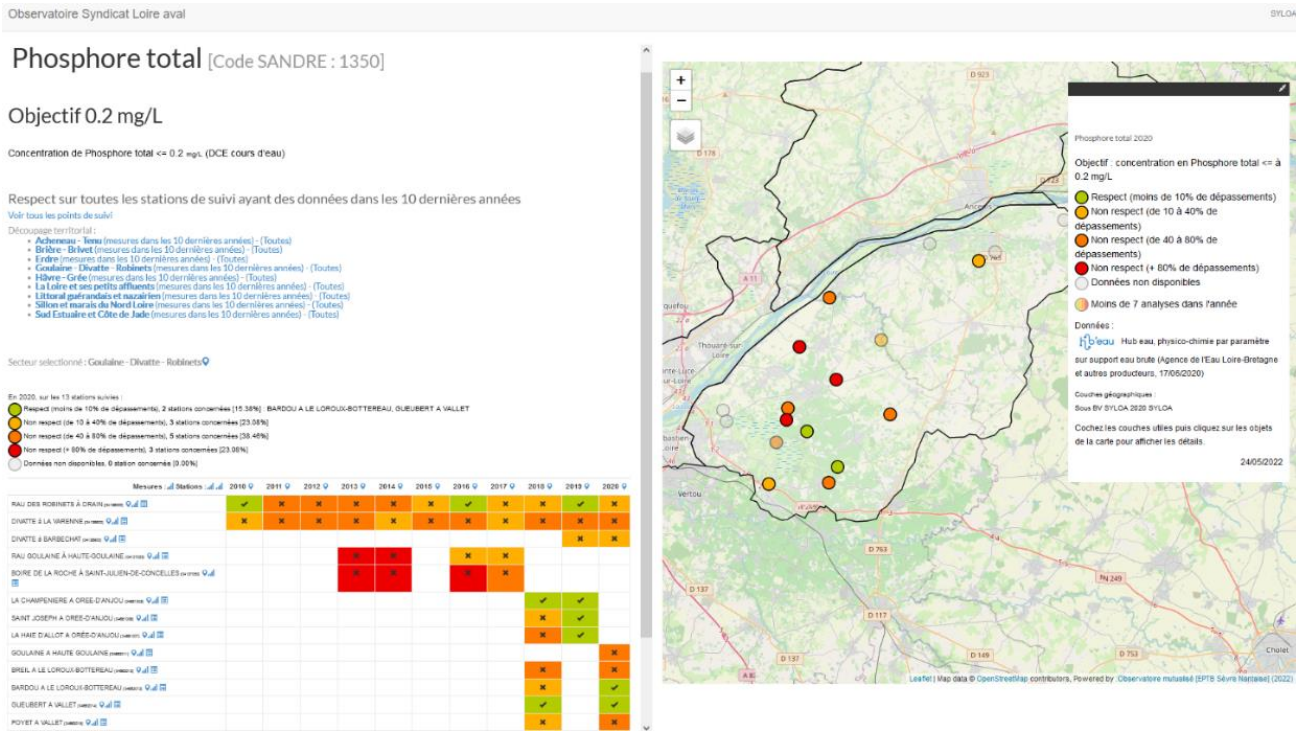

2.6. SUIVI DES PROJETS SUR LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'équipe d'animation du SAGE a participé au suivi des projets du territoire pour s'assurer de la prise en compte des objectifs du SAGE et veiller à l'information de la CLE :

Sur le territoire du SAGE :

- Conférence des acteurs du PAPI Loire Aval (Nantes Métropole).
- Réunion préparatoire à la révision du SCoT du Vignoble nantais (Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais).
- Présentation et échanges sur le rétablissement de la continuité écologique – Ouvrage Saint-Félix (Département Loire-Atlantique).
- Abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire : ateliers (DREAL Pays de Loire).

L'ouvrage Saint-Félix

À l'échelle départementale :

- Comité Départemental de l'eau de Loire-Atlantique et ses groupes de travail (Préfet, DDTM, Département) ;
- Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau en Maine-et-Loire (Comité technique et groupes de travail) – Département du Maine-et-Loire ;
- Comités de la ressource en eau (DDTM de Loire-Atlantique).
- Suivis de la qualité des eaux 2021 portés par le Département de Loire-Atlantique (Agence de l'eau Loire Bretagne / Département).

À l'échelle régionale :

- Réunion du réseau animateurs SAGE Pays de la Loire (DREAL Pays de la Loire/ Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- Révision du plan d'actions régional Nitrates (DREAL Pays de Loire) ;
- Conférence ligérienne (Région Pays de la Loire).

À l'échelle du bassin Loire Bretagne :

- Révision du SDAGE 2022-2027 (secrétariat technique de bassin, relais Agence de l'eau Loire-Bretagne, DREAL Pays de Loire, DDTM)
- Réunions des Présidents de CLE, forum Maine-Loire-Océan, animateurs SAGE ;

À l'échelle nationale : atelier pour l'étude évaluative nationale de la politique des SAGE (Ministère).

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX EN RIVIÈRE (ASTER)

FAITS MARQUANTS 2021

- Formation sur le fonctionnement et les techniques de restauration des petits cours d'eau intermittents de têtes de bassin versant
- Comité technique ASTER le 2 avril 2021

3. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ASTER

Le SYLOA apporte un appui technique aux maîtres d'ouvrages des Contrats territoriaux eau présents sur le bassin versant de l'estuaire de la Loire.

Sur la thématique « Milieux aquatiques », la mission ASTER (Accompagnement technique pour les travaux en rivières) consiste à :

- L'animation du réseau d'acteurs professionnels ;
- L'appui à la rédaction de cahiers des charges, le suivi des diagnostics, l'élaboration, le suivi, l'évaluation des programmes d'actions ;
- L'appui sur les dispositifs contractuels (CT Eau, etc.) ;
- La recherche de personnes ressources, de retour d'expériences ;
- La veille technique et réglementaire ;
- La participation aux Comités techniques et de pilotage.

3.1. ANIMATION D'UN RÉSEAU D'ACTEUR

En 2021, l'animation des réseaux ASTER s'est traduite par :

- La mise à disposition, à la demande, d'un fonds documentaire technique (modèles de cahiers des charges, guides méthodologiques, bibliographies scientifiques, supports pédagogiques des formations ASTER).
- Le déploiement d'un extranet fin 2021 auprès de l'ensemble des partenaires de l'ASTER pour assurer une meilleure diffusion et mise à disposition de ce fonds documentaire.
- L'organisation le 20 mai 2021 d'une formation sur le fonctionnement et la restauration des petits cours d'eau intermittents avec environ 25 participants.
- La préparation de futures formations dédiées à l'approche sociologique à engager à partir de 2022 : identification du contenu possible, des partenaires potentiels et budgets à prévoir.

La formation sur la restauration des petits cours d'eau du 20 mai 2021

3.2. APPUI TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DES CONTRATS

La chargée de mission ASTER assure une mission d'appui technique au fil des demandes des partenaires. Cela s'est traduit par une assistance individuelle des porteurs de contrats en phase d'évaluation/reprogrammation et des maîtres d'ouvrage d'actions liées à la mise en œuvre des contrats.
Les sujets suivants ont été traités :

➔ Pour les contrats en phase de reprogrammation :

- La prise en compte des modalités du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau qui induisent des changements : stratégie de territoire sur six ans et contractualisation sur trois ans avec renouvellement. La démarche est différente de celle qui était demandée jusqu'alors, ce qui a nécessité un accompagnement technique sur la base du retour d'expérience des premiers CT Eau contractualisés sur le territoire.

➔ Pour les contrats en phase de mise en œuvre :

- Études complémentaires : appui à la rédaction des cahiers des charges, avis sur les solutions retenues et les rapports d'études, visites de terrain, appui à la définition de méthodes. Les thématiques prioritaires qui sont ressorties cette année 2021 sont : la continuité écologique, la restauration morphologique des cours d'eau en tête de bassin versant, y compris l'aménagement des fonds de vallée pour limiter le ruissellement.
- Réalisation de travaux : appui à la rédaction des cahiers des charges, appui sur les méthodes de conception des projets (essentiellement de continuité écologique).
- Phases de suivi des actions : appui à la rédaction de cahier des charges sur la base de retours d'expériences (travail avec l'EPTB Vilaine sur les études de réduction de l'impact des plans d'eau).

➔ En complément de cet accompagnement, les partenaires peuvent bénéficier de conseils en géomatique de l'équipe d'animation du SAGE.

➔ Guide CT Eau Agence de l'eau / Région Pays de la Loire

La chargée de mission ASTER a été sollicitée en 2021 pour intégrer le groupe de travail relatif à la rédaction d'un guide pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des CT Eau. Ce groupe est piloté par la Région Pays de la Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

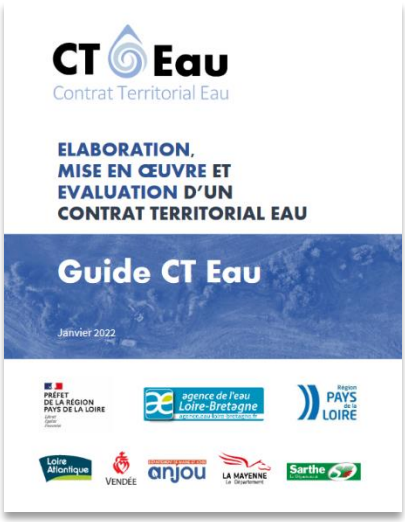

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Pour nous contacter :
syloa@syndicatloireaval.fr

Directeur de publication : Jean-Sébastien GUITTON
Rédacteurs : Équipe du SYLOA

Crédits images : SYLOA / Philippe Marchand / GIP ESTUAIRE DE LA LOIRE

SYLOA
syndicat Loire aval